LE CANAL

Journal révolté – Propulsé par le POPIR

Vol.1, no 1 Automne 2012

Qu'est-ce que le POPIR-Comité Logement ?

À l'origine, le POPIR était un comité de résidants et de résidantes voué à la défense des plus démuni-e-s…

Le POPIR – Projet d'organisation populaire d'information et de regroupement – existe depuis 1969. À ses débuts, le POPIR est un comité de résidants et résidantes voué à la défense des plus démuni-e-s en général. Aujourd'hui, le POPIR se consacre principalement au droit au logement et milite pour la défense des droits des locataires à St-Henri, Petite-Bourgogne, Côte-St-Paul et Ville Émard. Le POPIR a deux volets principaux. Premièrement, nous travaillons avec les locataires à la défense individuelle de leurs droits. Nous offrons de l'information et de l'aide au sujet des augmentations de loyer, des reprises de logement, des punaises, etc. – en gros, on essaie de s'assurer que les locataires soient accompagné-e-s dans la lutte quotidienne pour le droit au logement sur le marché privé. De l'autre côté, en tant que locataires du Sud-Ouest, on s'organise pour la défense collective de nos droits : pour le logement social et contre la gentrification et l'embourgeoisement de nos quartiers. On a besoin de vous ! Venez nous voir au 4017 rue Notre-Dame Ouest, ou appelez-nous au (514) 935-4649.

POURQUOI CE JOURNAL ?

Pas question de refaire ici l'histoire de la presse écrite au Québec. Une période toutefois nous semble digne de mention. Au milieu des années 80, le groupe Quebecor (sans accent aigu et sans saveur…) lance son Super Hebdo, un hebdomadaire qui conquiert rapidement les marchés locaux. Il y a un Super Hebdo dans tous les quartiers des grandes villes, dans de nombreuses petites villes également. Quebecor a une stratégie de mise en marché fort simple. Le groupe de presse dirigé par Pierre Péladeau coupe les prix demandés aux annonceurs. L'un après l'autre, des journaux de quartier qui informaient leurs communautés depuis des décennies sont mis en faillite. Les annonceurs sont passés du côté du nouveau journal. C'est une véritable hécatombe. Privés de revenus publicitaires, plus de cent journaux communautaires fermeront ainsi leurs portes. Super Hebdo règne désormais sans conteste sur son marché. Que va faire ensuite le fondateur du groupe Quebecor (toujours sans accent aigu et sans saveur) ? Il ferme le Super Hebdo ! La job de bras a été faite. Les gens n'ont plus qu'à se tourner vers les quotidiens du groupe.

Le journal que vous tenez entre les mains revendique une parenté directe avec les « canards » abattus d'antan. L'information qu'il vous propose se veut non aseptisée. Pas de revenus publicitaires par souci d'indépendance d'abord et puis, tout simplement, parce que ses artisans en ont un peu marre du racolage financier qui pollue les pages, les ondes et les esprits. Dans une prochaine édition, nous comptons ouvrir un espace de discussion avec notre public. Vous nous direz alors si l'esprit qui anime Le Canal vous a rejoint.

Bonne lecture !

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

L'APPEL DU 4 OCTOBRE

Turcot, moins d'autos !

Le 4 octobre, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation a lancé l'appel pour une journée d'action à travers le Québec afin de protester contre l'imposition des politiques néolibérales et de forcer le nouveau gouvernement à respecter son engagement de réinvestir dans les services publics.

Dans le cadre de cette journée d'action, le POPIR-Comité Logement appelle à une journée de grève sociale et à l'organisation de diverses actions contre la reconstruction imminente de l'échangeur Turcot. Comme le savent si bien les résidant-e-s du Sud-Ouest, le projet proposé priorise le profit plutôt que la santé et la sécurité de ceux et celles qui vivent à l'ombre de l'échangeur. Dans les faits, c'est un gigantesque projet d'infrastructures enraciné dans la logique néolibérale de la croissance à tout prix.

Telle que proposée par le ministère des Transports, la reconstruction de l'échangeur Turcot avec ses nouvelles voies et rampes d'accès en forme de plat de spaghettis (!) n'apportera que davantage de misère aux quartiers environnants : augmentation de la pollution, des expropriations et plus de circulation, notamment de marchandises. C'est un projet pensé pour faciliter le commerce entre le centre-ville et la banlieue, pour remplir les poches des en-

suite page 2

Journée d'action contre le projet Turcot 4 octobre 2012

9 heures

Dépôt de l'alternative populaire pour Turcot au nouveau ministre des Transports

Rendez-vous au POPIR
4017, Notre-Dame Ouest

Midi

Dîner et projection d'un documentaire

Rendez-vous à FAMIJEUNES
3904, Notre-Dame Ouest

14 heures

Manifestation

Rassemblement au métro Place St-Henri

Au-delà des urnes…
Le POPIR, les élections, la rue

Confronté à un soulèvement historique du peuple québécois initié par une grève étudiante qui durait depuis six mois, le gouvernement Charest a tenté de résoudre le conflit par les urnes. La réponse électorale n'a peut-être pas été aussi sévère que ce que les sondages annonçaient, mais Jean Charest et les Libéraux ont tout de même perdu le pouvoir qu'ils occupaient depuis neuf ans. Maintenant, la lutte pour un Québec plus juste doit continuer !

Pendant la campagne électorale, les militantes et militants du POPIR n'ont pas quitté la rue et ont participé à plusieurs actions afin de forcer les différents partis politiques à prendre des engagements sur le logement social. Avec nos camarades du FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain), nous avons manifesté afin de revendiquer 50 000 logements sociaux en cinq ans, lors d'un débat sur l'économie, organisé par le Conseil du Patronat de Montréal, auquel participaient les porte-parole en matière d'économie des principaux partis (PLQ, PQ et CAQ). Nous avons aussi ciblé François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et Jean Charest, chef du Parti Libéral du Québec (PLQ), lors de leur visite dans le quartier St-Henri, afin de dénoncer un agenda qui va à l'encontre des intérêts des résidantes et résidants du Sud-Ouest.

Maintenant que Mme Marois et le Parti Québécois sont élus, nous avons l'intention de continuer la lutte et de maintenir la pression sur le gouvernement aux côtés de nos allié-e-s dans les secteurs syndical, communautaire et militant. Parce que nous savons que c'est en nourrissant le pouvoir populaire que nous allons construire un véritable rapport de force face aux élites politiques et économiques. C'est ainsi que se créent de vrais changements !

LA RÉUNION DES DEMANDES : UNE STRATÉGIE SOUHAITABLE À LA RÉGIE !

Par Omar Shalaby, stagiaire en droit

Alors que de nouveaux démêlés s'annoncent à l'horizon, certains locataires préfèrent prendre leur courage à deux mains tandis que d'autres marchent plutôt à reculons à l'idée de se retrouver nez-à-nez avec l'imposante Régie du logement.

Tous ces locataires partagent néanmoins un dénominateur commun : chacun fait son petit chemin de croix seul en s'armant tant bien que mal de beaucoup de patience.

Même si la Régie reste à bien des égards une forteresse congestionnée aux points d'entrée bien contrôlés, il existe une procédure ignorée des locataires, véritable rampe d'accès à même de faciliter la résolution des contentieux : la réunion des demandes.

Présenter la réunion des demandes nécessite en premier lieu de distinguer cette procédure de ce qu'elle n'est pas : un recours collectif. Le recours collectif correspond à une procédure judiciaire particulière portée par une personne (le représentant) au nom d'un groupe d'individus en proie avec le même litige, et cela sans que ce représentant ait était mandaté par l'entièreté des membres du groupe. Soumise à une série de restrictions légales, elle présente néanmoins une multitude d'avantages, notamment en termes de réduction des délais de traitement du dossier ou encore la possibilité de financement.

Rassemblant parfois plusieurs centaines de personnes, il ne permet pas nécessairement à ces derniers de nouer de nouvelles solidarités locales entre les individus réunis autour d'une même cause. De plus en plus en vogue, le recours collectif connaît des avancées spectaculaires dans plusieurs domaines du droit.

Malheureusement pour les locataires, aucune disposition légale ne consacre à l'heure actuelle le recours collectif en tant que tel à la Régie du logement. Il est donc inutile de l'invoquer durant le dépôt de la demande. Toutefois, peu de locataires savent qu'ils ont la possibilité de contourner cet obstacle en demandant « la réunion de leur demande individuelle ». La réunion des demandes pourra être acceptée à partir du moment où on a une identité des parties (plusieurs locataires contre le même propriétaire) et une même question en litige (problème généralisé d'entretien, attitude harcelante du propriétaire, etc.). Cette expérience a déjà été couronnée de succès par le passé. Un exemple récent est survenu lorsque six locataires ont poursuivi ensemble, avec succès, le propriétaire délinquant bien connu Claudio di Giambattista. La Régie voit d'ailleurs d'un bon œil le recours à la réunion des demandes.

La réunion des demandes rendues à la Régie présente de nombreux avantages. En plus de (re)lancer le dialogue au sein des immeubles d'appartements, redonnant ainsi des couleurs et de la convivialité au voisinage, elle facilite aussi la tâche de chaque locataire dans la quête de preuve. D'une part, la discussion entre locataires permet de faire part d'expériences personnelles et ainsi, de fil en aiguille, de bien choisir les documents à présenter au régisseur une fois venu le jour de l'audience. Le dialogue démarré par la « réunion des demandes » invite naturellement les locataires à élaborer une stratégie d'ensemble qui pourra éventuellement être enrichie par l'information juridique offerte gracieusement d'un comité logement comme le POPIR.

Toutefois, chacun des locataires engagés dans ce processus à la Régie reste maître de son propre dossier. Aucune contrainte de groupe n'est imposée aux locataires, chacun pouvant peaufiner à son gré sa stratégie juridique sans qu'aucune personne ne puisse en « dire mot ». Un locataire est d'ailleurs toujours libre de quitter le groupe s'il le désire.

Il est donc toujours souhaitable de procéder à la réunion des demandes lorsque les circonstances s'y prêtent. Surtout, cette stratégie vous permettra d'être épaulé-e par des gens qui vivent la même chose que vous et renforcera votre sentiment d'appartenance à votre milieu de vie !

L'APPEL DU 4 OCTOBRE

suite de la page 1

treprises de la construction et pour transformer des communautés bien établies en stationnement pour les gens d'affaires.

Depuis des années, les résidant-e-s du Sud-Ouest militent pour une vision alternative, pour un nouvel échangeur Turcot qui, tout en maintenant une autoroute, priorise le bien-être et la durabilité des communautés traversées par le projet. Nous avons participé à des consultations publiques, nous avons rencontré des fonctionnaires et des ministres, nous avons envoyé des lettres, manifesté dans les rues et occupé des bureaux. Nous avons dessiné des plans et proposé des alternatives bien documentées. Malgré tout, nous avons été ignorés.

Nous ne pouvons plus attendre ! La construction commence le printemps prochain, ce qui nous pousse à l'ultimatum : le gouvernement doit accepter un projet alternatif durable pour Turcot sinon, c'est la colère et la non-coopération des résidant-e-s du Sud-Ouest qui sera exacerbée.

Pour montrer son sérieux, le POPIR-Comité Logement sera en grève le jeudi 4 octobre. Les services réguliers seront fermés et la journée sera consacrée à différentes mobilisations et à des actions contre Turcot. Nous vous invitons à vous joindre à nous. Le gouvernement n'a que la force que nous lui permettons d'avoir !

Commission populaire itinérante pour le droit au logement

Une initiative du FRAPRU

À chacun sa Commission !

Les grands médias ne cessent de nous parler de la Commission Charbonneau, de nous présenter ses protagonistes, de nous résumer les témoignages qui y sont livrés, de spéculer sur les conclusions, etc. Feront-ils autant de tapage autour de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement ? Probablement pas et pourtant les problèmes de logement affectent quotidiennement des centaines de milliers de locataires au Québec les acculant à la pauvreté, les maintenant dans des conditions indignes d'un pays aussi riche que le Canada.

Cet automne, les locataires du Québec auront eux aussi l'opportunité de participer à des audiences ; ces dernières porteront sur le droit au logement. En effet, le FRAPRU organisera 19 commissions publiques dans 17 régions du Québec et deux communautés autochtones. Un groupe de quinze commissaires issus de différents milieux (juristes, universitaires, travailleurs et travailleuses à la promotion des droits sociaux et locataires) ira à la rencontre des locataires et des organismes communautaires qui seront invités à témoigner et/ou à déposer un mémoire pour expliquer l'état du droit au logement dans leur région et les solutions préconisées.

Les 7 et 8 novembre 2012 à Montréal

Les commissaires seront à Montréal le mercredi 7 novembre ; le POPIR-Comité Logement y sera aussi.

Sans anticiper le contenu des témoignages, il y a quand même fort à parier que les logements trop chers, les logements trop rares (surtout les logements familiaux), les logements mal entretenus, l'accès discriminatoire au logement sont toutes des problématiques qui seront soulevées lors de ces auditions.

Au POPIR-Comité Logement, nous y serons aussi pour y dénoncer l'embourgeoisement, la privatisation de l'aménagement du territoire, la mainmise de quelques promoteurs sur le développement résidentiel. Des pans entiers du Sud-Ouest ont été re-zonés afin que des développeurs y construisent des projets de condos qui ne répondent aucunement aux besoins des ménages locataires. Pensons par exemple au quartier Griffintown où le développement se fait sans vision, au gré des opportunités d'affaire et donc, au seul profit des investisseurs qui ne construisent que de petits logements. Ainsi, la construction (quasi) exclusive de condominiums vient briser l'équilibre d'un quartier populaire traditionnellement peuplé de locataires à faible revenus, elle pousse à la marge du Sud-Ouest les ménages les moins fortunés : le revenu moyen a diminué à l'ouest de St-Rémi tandis qu'il a augmenté sur les bords du Canal.

Au POPIR-Comité Logement, nous interviendrons également sur l'enjeu des fins de conventions. Le gouvernement du Canada a déjà construit des logements sociaux (et oui, avant 1994, le fédéral avait son propre programme de logement social). Les habitations les plus anciennes ont plus de 30 ans et l'entente avec le fédéral arrive donc à échéance. Pour ces projets, la fin des ententes, c'est aussi la fin des subventions pour l'entretien des bâtisses et pour le maintien des loyers à 25 % des revenus. Le Sud-Ouest est particulièrement concerné avec ses 7 112 logements sociaux (incluant Pointe-Saint-Charles) dont environ 80 % arrivent en fin de convention.

Des solutions à proposer

Finalement, les commissaires auront la tâche de proposer des solutions. De nombreuses mesures législatives doivent être prises pour préserver le parc existant et pour protéger les locataires. Surtout, des investissements dans les programmes doivent être consentis. Pour le POPIR-Comité Logement, les trois paliers de gouvernement ont un rôle à jouer et si trois mesures seulement devaient être retenues, toutes favoriseraient le développement du logement social qui, lui seul, permet de sortir de la logique du marché et de faire du logement un droit.

- Nous attendons du palier municipal qu'il se dote d'une réserve de terrains et de bâtiments afin de freiner la spéculation, de donner le signal aux promoteurs que le développement tous azimuts de condo est terminé.
- Nous attendons du palier provincial qu'il investisse massivement (50 000 logements en 5 ans) dans le logement social. À Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Côte-Saint-Paul et Ville-Émard, 2 800 ménages consacrent plus de la moitié de leur revenu au paiement du loyer. Ils ont droit à un logement social.
- Nous attendons du fédéral qu'il maintienne et même accroisse ses investissements en logement social afin de renouveler les conventions existantes et de développer de nouveaux HLM.

LES DATES IMPORTANTES DE LA COMMISSION

9 octobre 2012	Lancement de la Commission à Montréal
Mi-octobre et/ou fin novembre	Les locataires du Sud-Ouest voyagent pour assister aux audiences de la Commission dans les autres régions. Certain-e-s iront même jusqu'en Gaspésie, sur la Côte-Nord et en Abitibi – **DÉTAILS À VENIR**
7 novembre 2012	Dépôt de mémoires et de témoignages de locataires à Montréal.
8 novembre 2012	Manif-action à Montréal – Pour le droit au logement
4 décembre 2012	Manifestation de clôture de la Commission à Ottawa et à Québec.

POUR PLUS DE DÉTAILS ET POUR PARTICIPER
CONTACTEZ LE POPIR-COMITÉ LOGEMENT AU 514-935-4649

Dis-moi quel est ton carré, je te dirai qui tu hais…

Par Marc O. Rainville

Historiquement, le carré rouge a d'abord été porté par des représentants des différentes associations de défense des droits des assistés sociaux…

Le carré rouge a d'abord été porté par des représentants des différentes associations de défense des droits des assistés sociaux. Ce symbole est associé au slogan célèbre: « Carrément dans le rouge ! » Symbole et slogan ont été présentés pour la première fois le 5 octobre 2004 au moment des discussions sur la loi 57, lors de la présentation du Collectif pour un Québec sans pauvreté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. « Les plus pauvres, les plus défavorisés de notre société dans leur volonté de bâtir un monde sans exclusion ont mis de l'avant un symbole de mobilisation contre la pauvreté. Ils ne se l'ont pas approprié, ils l'ont offert à tous. » déclare la blogueuse montréalaise Bernadette Lang. En janvier 2005, les associations étudiantes ont pris le relais dans le cadre de la lutte contre les coupures dans le régime des prêts et bourses.

Aujourd'hui, le carré rouge est devenu le symbole de la lutte étudiante de 2012-…, avec le succès que l'on connaît. En réaction, certains étudiants opposés à la grève ont commencé à s'afficher avec un carré vert. Le Mouvement souverainiste du Québec s'affiche dans les manifs avec un carré

bleu en soutien à la lutte étudiante. Des humoristes québécois ont tenté de rapprocher les parties lors de la fête nationale du Québec en mettant de l'avant eux aussi un carré bleu qui représenterait le fait d'avoir du plaisir et, également, l'union québécoise. Dans la même veine un carré blanc a tenté de conquérir les cœurs lors du conflit étudiant. Celui-là est porté par des parents inquiets pour la santé de leurs enfants. On sait que la répression policière a fait de nombreux blessés.

Un carré noir a également fait son apparition. Il est le symbole des manifestants anticapitalistes. Ce symbole se porte parfois replié en triangle sur le carré rouge. Enfin, les indignés du mouvement Occupons Montréal ont eux aussi leur symbole distinctif. Il s'agit du cercle jaune, le plus souvent épinglé sur un carré rouge car les indignés ont rejoint les rangs des étudiants dès le début du conflit. Les membres de la branche la plus militante de ce mouvement qui a occupé la Place du Peuple (le Square-Victoria) à l'automne 2011 ne se reconnaissent plus dans l'organisation Occupons Montréal. Ils portent encore le cercle jaune mais celui-ci est frappé de l'inscription 99 %. Le signataire de ces lignes peut être aperçu dans certaines manifs aux côtés de camarades portant comme lui un carré rouge barré d'un triangle noir et surmonté d'un cercle jaune ou se retrouve le 99 % !

Source : http://unmondeautrementvu.blog.lemonde.fr/2012/06/20/histoire-de-carre-rouge/

Les forces policières affichent elles aussi leurs couleurs ! Le triangle isocèle turquoise fluorescent aux coins arrondis et aux armes du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) est porté à l'épaule par les membres de la brigade spéciale qui s'occupe de l'encadrement des manifestations étudiantes. Un tout nouvel uniforme entièrement composé de kevlar sert de support à ce logo. Les membres de cette brigade ont été sélectionnés au sein des jeunes policiers qui s'occupent des festivals d'été. Pour bien faire, ces policiers d'élite sont motorisés dans les tout nouveaux minibus Mercedez mis à leur disposition par les administrateurs des fonds publics.

Symbole d'espérance !

Le rouge me fait penser :

À L'AMOUR,
À UNE BLESSURE,
À UN TEMPS D'ARRÊT

L'amour d'apprendre,
le désir de vouloir continuer la démarche
pour obtenir un bon métier plus tard.

Rouge :

L'AMOUR FRATERNEL,
LA SOLIDARITÉ,

chaque personne désirant étudier devrait y avoir accès.

Rouge :

UN PEUPLE SE SENTANT BLESSÉ
par le choix de la hausse de frais de scolarité
Est-ce que demain, tous pourront se permettre d'étudier ?
Perdrons-nous la chance d'avoir davantage de gens compétents
pour une question d'argent ?

Rouge :

les jeunes s'arrêtent d'étudier comme un feu de circulation
pour s'affirmer dans la rue. Ils désirent se faire entendre.

Le carré me fait penser :

À UNE PIÈCE FERMÉE
Les étudiants se sentent-ils déjà limités dans leur budget sans avoir en plus une augmentation de frais de scolarité ?

OUI, C'EST TOUT UN DÉFI D'ÉTUDIER !
Ce sont des heures en classe, des travaux scolaires et aussi en équipe (pas toujours évident de trouver un temps commun), le travail et un peu de social. Ils ont un horaire chargé et doivent faire toute une gestion et je suppose beaucoup de sacrifices avant de recevoir leur diplôme !

Carré :

ILS NE VEULENT PAS ÉTOUFFER,
arrêter d'étudier, mais avoir la possibilité d'ouvrir leurs ailes pour continuer leur chemin vers la réussite.
Je ne vois pas la violence dans le carré rouge, mais un signe d'espoir d'une jeunesse, d'un peuple qui se tient pour dénoncer une situation.
Ils construisent aussi l'avenir de demain…

Prenons les rues bloquées comme
un temps de rénovation, de construction.

Merci à tous ceux qui soutiennent la cause étudiante : gens politiques et autres !

Agathe Melançon, ancienne étudiante à l'UQAM et poète

Il était une fois… la gentrification

ou QUE DIABLE ARRIVE-T-IL À MON QUARTIER ?

Le quartier St-Henri est un exemple frappant du phénomène de gentrification. À l'origine, St-Henri était un quartier industriel habité par des travailleuses et des travailleurs pauvres.

De janvier à mai 2012, il s'est construit 14 fois plus de condos que de logements locatifs à Montréal. Pas surprenant qu'on ait l'impression que les quartiers qu'on habite se transforment ! En effet, le Sud-Ouest est dans une phase avancée de gentrification ou d'embourgeoisement. Le symbole le plus visible de ce phénomène reste la construction massive de condos. Mais qu'est-ce que c'est l'embourgeoisement ?

L'embourgeoisement ou la gentrification « C'est le processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit exclusif d'une couche sociale supérieure ». Bref, une population plus fortunée, avec sa culture, ses besoins et exigences, s'installe dans un quartier historiquement populaire et occupé par une population pauvre.

Est-ce que la gentrification est un processus « naturel » ? Il est peut-être naturel que des personnes de différents statuts socio-économiques cohabitent, mais c'est l'ampleur du phénomène qui ne l'est pas. En effet, des intérêts économiques motivent le phénomène de l'embourgeoisement.

Le principal revenu des villes provient du foncier, c'est-à-dire les revenus qui proviennent des taxes payées par les propriétaires de terrains et de bâtiments. Il n'est donc pas surprenant que les administrations publiques encouragent la construction de condos. Sur un terrain où autrefois il y avait trois duplex, on peut maintenant retrouver une douzaine de condos… donc une douzaine de propriétaires qui paient des taxes ! Les promoteurs privés ont aussi intérêt à encourager la gentrification. D'abord parce que dans les quartiers populaires, la valeur des terrains et des bâtiments est moins élevée. Ensuite, parce que la population gentrificatrice a des revenus plus élevés et la capacité de payer pour des produits plus luxueux (restaurants huppés, boutiques de produits raffinés, etc.).

Durant des années le quartier est laissé à lui-même : peu d'installations sanitaires, prolifération de taudis, etc.

Le quartier St-Henri est un exemple frappant du phénomène de gentrification. À l'origine, St-Henri était un quartier industriel habité par des travailleurs et travailleuses pauvres. Le secteur a longtemps eu mauvaise réputation. Durant des années, le quartier est laissé à lui-même : peu d'installations sanitaires, prolifération de taudis, etc. Peu importe, les résidantes et résidants de St-Henri s'organisent et luttent pour leurs droits : une des preuves est le nombre élevé de coopératives d'habitation dans le quartier.

Au début des années 2000, une importante opération de revitalisation des berges du canal Lachine est financée par les administrations publiques. Les gouvernements fédéral et municipal investissent 100 millions de dollars afin de donner une vocation touristique et résidentielle au secteur. L'aménagement du parc, des pistes cyclables, la réouverture du canal à la navigation de plaisance et la modification du zonage ont favorisé, voire encouragé, le développement de projets immobiliers luxueux le long du Canal Lachine.

On connaît la suite. La transformation du quartier suit maintenant un rythme effréné et la population d'origine en subit les conséquences : démolitions de logement, évictions, hausses de loyer, disparitions de commerces de proximité abordables. De nombreuses personnes locataires à faible revenu disent ne plus reconnaître leur quartier et s'inquiètent de devoir le quitter dans un avenir rapproché.

On connaît la suite. La transformation du quartier suit maintenant un rythme effréné.

Malheureusement, la gentrification serait un phénomène irréversible. Alors que peut-on faire ? Au POPIR, nous croyons que la construction de logements sociaux fait partie des solutions car elle permet à des locataires à faible revenu de vivre dans des appartements en bon état à un loyer qu'ils peuvent payer. Nous croyons aussi que la Ville doit créer une réserve de terrains, c'est-à-dire acheter des terrains afin de les retirer du marché et ainsi en contrôler la valeur. Nous croyons surtout que nous devons nous organiser collectivement afin de tenter de créer un rapport de force face au bulldozer.

Vous, qu'en pensez-vous ?

Est-ce que la gentrification est une bonne chose ?

Comment peut-on s'organiser pour se réapproprier notre quartier ?

Envoyez-nous vos textes et vos réflexions !
info@popir.org

MA DERNIÈRE MANIF

Propos recueillis par Marc O. Rainville

Dans le taxi qui la ramène chez elle, Anita s'inquiète et se confie aux trois militants qui l'accompagnent.

« C'est la première fois que je prends un taxi pour rentrer chez moi. J'espère que vous ne le direz pas à Valérie. Elle pourrait s'inquiéter. »

« On ne lui dira pas, c'est sûr ! » s'exclament en chœur ses accompagnateurs.

Le chauffeur de taxi en remet. Lui aussi promet de garder le silence. Anita est rassurée.

— Perdez-nous pas, vous !

— Pas de danger. Je connais le Sud-Ouest comme ma poche.

Anita le connaît elle aussi le Sud-Ouest. Elle continue de parler.

« Ah, je n'ai juste plus les jambes… Mon dieu ! Mon Maurice doit être en train de m'attendre. Ça m'a fait un coup quand Jacques est parti, puis Anne-Marie aussi, juste avant lui. Ça fait trente ans, non quarante, que je marche avec le POPIR. »

Le taxi se gare devant chez elle. Maurice est assis devant la porte. De la fumée lui sort presque de la casquette. Il s'est inquiété. Le lendemain, son amie Doris nous confirme qu'Anita ne marchera plus, c'était sa dernière manif.

Marc Olivier Rainville et Anita Guay au Tintamarre devant l'hôtel Westin à Montréal, le 16 août 2012.

Anita milite depuis de nombreuses années afin de revendiquer le droit au logement. Elle a été de toutes les batailles, aux côtés du POPIR, mais aussi de nombreux autres organismes communautaires.

La dernière manif à laquelle elle a participé, a eu lieu le 29 août dernier, devant un cocktail organisé par la Coalition Avenir Québec au Château Saint-Ambroise.

OPINION

BONJOUR ! J'ai immigré au Canada en 1993 et je suis citoyenne depuis 1997, mais avant tout je suis mère de 4 enfants. J'ai des inquiétudes au sujet des situations qui dégénèrent en conflits. Je m'inquiète des enjeux politiques, sociaux, éducationnels et même dans le secteur de la santé.

J'ai immigré au Canada parce que la vie y est tellement différente que celle dans mon pays d'origine, le Pérou (pays du Tiers-monde situé en Amérique du Sud). J'y ai passé une partie de mon enfance et une partie de mon adolescence. Là-bas, à cause du régime en place, il y a beaucoup d'injustices et de corruption.

Je connais de nombreux Péruviens et Péruviennes, des membres de ma famille, des voisins, des collègues d'étude, qui, comme moi, ont quitté le Pérou, motivés par la perspective d'une vie meilleure.

Je me pose plusieurs questions. Qu'arrivera-t-il si la grève étudiante dure encore plusieurs mois ? Est-ce que mes enfants pourront faire des études postsecondaires ? Est-ce que le Canada n'est pas en train de devenir un pays aussi mal gouverné que mon pays d'origine ? Je ne veux pas d'un avenir pareil pour mes enfants.

Je souhaite sincèrement que le gouvernement du Canada prenne soin de tous les problèmes majeurs de notre société : augmentation exagérée des frais de scolarité et des frais de transport, déclin des subventions pour la construction de logements sociaux, manque de personnel dans le secteur de la santé, etc.

Ceci est l'opinion d'une mère qui est très inquiète pour l'avenir du pays qui l'a accueillie et qui représente un rêve pour beaucoup de personnes immigrantes. J'ai eu besoin d'écrire mon opinion après avoir participé à une manifestation. J'y ai vu plusieurs personnes immigrantes comme moi, qui ne se sentent peut-être pas touchées par ces problématiques.

Claudia Valencia

L'assemblée populaire autonome de St-Henri

L'Assemblée populaire autonome de St-Henri s'inscrit dans une perspective de démocratie directe. Elle est basée sur la volonté d'agir ensemble dans un espace non partisan, antisexiste et antiraciste. Elle est l'occasion de nous connaître, d'échanger, de discuter et de décider collectivement comment notre communauté peut s'engager dans des luttes populaires, en solidarité avec son milieu. L'assemblée est contre toutes formes de répression, policière et politique.

Photo : François Girard

The Autonomous Popular Neighbourhood Assembly of St-Henri tries to create a space to take action together with our neighbours that is non-partisan, anti-sexist and anti-racist. It is a chance for us to get to know each other, to exchange ideas, to discuss, and to decide collectively how our community can engage in collective struggles, in solidarity with others. The Assembly is against all forms of repression carried out by politicians and police.

apaqsh.wordpress.com
apaqsh@riseup.net

Les chroniques d'Henri Solidaire

C'est avec beaucoup d'émotions que je réponds à l'invitation de cette gang d'hurluberlus qui veulent que l'on parle plus de ce qui se brasse dans le quartier. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je rame à contre-courant dans St-Henri depuis des siècles. J'ai porté plusieurs noms : tanneur, journalier, manœuvre et plus souvent qu'autrement chômeur. Depuis 1685, j'arpente les sentiers et les rues de St-Henri, pis plus ça change, plus c'est pareil.

Un quartier comme une autoroute

En 1685, St-Henri était un haut lieu du tannage des peaux. Le principe était ben simple, les autochtones pis les coureurs des bois allaient chercher les peaux, les tanneurs les tannaient pis on les shippait à la France ou à l'Angleterre, pis eux y récoltaient le bacon. Comme quoi bien peu de chose a changé. Aujourd'hui, ils nous font passer une autoroute partout dans le quartier. Par jour, ce sont 290 000 véhicules qui passent sur Turcot. Tous les ministres nous disent qui faut accepter ça au nom du développement économique. Me semble que la *compagnie de la Baie d'Hudson* nous tenait le même langage !

De travailleurs pauvres, à pauvres

Au 19e siècle, on a arrêté de faire la peau aux castors pour faire la peau aux travailleurs de St-Henri. Moins salissant et encore plus rentable. Dans ces années-là, les longues heures de travail, les usines insalubres et les salaires de crève faim venaient à boute de ben des hommes, ben des femmes pis même des enfants qui s'entassaient dans les shops, comme des peaux dans les cales de bateaux ; la richesse doit sortir du quartier. En 1882, les Chevaliers du travail soutiennent et organisent l'un des premiers mouvements ouvriers du Québec, tout ça dans St-Henri mes amis. En 30 ans, c'est plus de 30 grèves qui ont enflammé St-Henri. Enfin, on s'organise.

Aujourd'hui, c'est plus de 43 % des gens de St-Henri qui survivent sous le seuil de faible revenu. Ça, le seuil de faible revenu, c'est quand le chômage veut t'en donner un peu, pis si tu es chanceux tu trouveras une belle job à 10 piastres de l'heure. Pis, si tout ça ne marche pas, ben le ministère de l'Emploi et de la pauvreté sociale te donnera un beau 589 $ par mois. Même là, y vont tout faire pour te l'enlever : es-tu marié, reçois-tu une pension alimentaire, es-tu apte ou inapte, en bas de 18 ans ?

Le canal

C'est par là que la richesse a toujours passé dans le quartier. Pendant qu'on se tuait à l'ouvrage dans les shops, tout le stock sortait par le canal pour aller enrichir les big boss des entreprises. Aujourd'hui, le canal y sort pu rien, en fait y se remplit. Pas de monde qui se baigne quand y fait 40 sur la rue Beaudoin, mais des riches qui se payent de beaux condos avec vue sur le canal. Comme pour se replier sur les vestiges de la belle époque où on pouvait exploiter les travailleurs sans remords.

Malgré tout, on rit à St-Henri

Comme le disait Raymond Lévesque, malgré tout on rit à St-Henri. Mais on rit de quoi au fond? De nos 661 piastres qui vont payer pour des logements qui datent de la Deuxième Guerre mondiale, des 10 ans que ça prend pour avoir un HLM, des politiciens qui nous disent qui font toute pour lutter contre la pauvreté, de nos écoles publiques sous financées pendant qu'on subventionne les écoles privées en haut de la côte, d'un Turcot qui nous écrase à coups de béton. Comme quoi des fois rire c'est un peu la seule chose qui reste à faire. Ou peut-être pas. Me semble que nous nous sommes levés à plusieurs reprises dans le quartier. À différentes époques mais ben souvent contre les mêmes affaires : la misère et l'exploitation. Encore une fois, reprenons nos pancartes, nos rues et notre St-Henri.

Henri Solidaire
POUR SOLIDARITÉ SAINT-HENRI

Solidarité Saint-Henri regroupe une vingtaine d'organismes communautaires de St-Henri. Nous avons comme mandat la lutte contre la pauvreté.
Nos bureaux sont situés au 75, Sir Georges-Étienne-Cartier bureau 200.
Tél. 514-937-9813 – www.solidarite-sh.org

Les données historiques contenues dans ce texte sont tirées du site de la Société historique de St-Henri.

APPEL À TOUTES ET À TOUS !

Le Canal vous invite à collaborer par des articles, des caricatures, des dessins, des photos à l'élaboration de son prochain numéro.

Quelque chose a retenu votre attention dans le quartier ? Faites-le savoir ! Transmettez vos textes à info@popir.org

VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

Tout ce qu'il faut savoir sur les reprises de logement

Par Antoine Morneau-Sénéchal, organisateur communautaire

Trop souvent, la fin d'année des locataires est gâchée par l'arrivée d'un cadeau empoisonné : un avis de reprise de logement. Ce privilège octroyé aux propriétaires est de plus en plus utilisé pour se débarrasser d'un locataire qui ne paie « pas cher » ou qui occupe un logement qu'on veut revendre en condo. Voici donc quelques informations essentielles pour faire valoir vos droits.

D'abord, le propriétaire ne peut reprendre le logement pour n'importe qui. La reprise ne peut bénéficier qu'à un membre de la famille proche ou à une personne dont il est le principal soutien. Le nom de la personne bénéficiaire de la reprise ainsi que son lien de parenté doit être indiqué dans l'avis de reprise, lequel doit d'ailleurs être écrit. De plus, vous devez recevoir l'avis au moins six mois avant la fin de votre bail. Ce délai est réduit à un mois si votre bail est de moins de six mois. Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, l'avis est nul : c'est comme s'il n'existait pas.

Maintenant, que devez-vous faire si vous recevez un avis conforme ? En fait, vous pouvez décider de ne rien faire, car la loi prévoit que votre silence équivaut à un refus. Si votre propriétaire veut procéder malgré votre silence ou votre refus, il doit s'adresser à la Régie du logement dans un délai d'un mois. C'est donc finalement à la Régie de déterminer si vous devrez quitter votre logement ou non. Pour bien se préparer, il est important de recueillir le plus d'informations possible sur le propriétaire et sur le bénéficiaire de la reprise. Le but est de démontrer que le propriétaire n'entend pas réellement reprendre le logement, mais qu'il utilise plutôt ce processus pour se débarrasser de vous.

Enfin, si jamais le tribunal accorde la reprise, sachez que vous n'aurez malheureusement droit qu'au remboursement de vos frais de déménagement et de relogement. Vous devez demander ce remboursement au tribunal et établir vous-même le coût du processus.

Surtout, n'hésitez jamais à nous contacter si vous faites face à une reprise de logement !

Les droits acquis, un mythe tenace !

Par Laurence Chartier-Lefrançois, stagiaire en droit

La notion de droits acquis semble être bien ancrée dans la tête des locataires. Mais existe-t-elle vraiment en matière de logement ? Cette question mérite qu'on s'y attarde puisque nombre d'entre nous ont déjà utilisé un espace de stationnement, un accès à la cour, un accès à la terrasse ou à la piscine sans avoir aucune preuve écrite de l'accord du propriétaire à cet égard.

Malheureusement, la répétition et la durée dans le temps d'un certain geste ne confèrent aucun droit aux locataires en matière de louage. En effet, aucune disposition législative ne confère un droit acquis suite à une utilisation prolongée d'un certain espace. Au fil du temps, les tribunaux ont eu d'ailleurs tendance à interpréter cet acte comme une tolérance ou un privilège. Cela veut donc dire que, quand bon lui semble, un propriétaire peut décider de retirer ce « privilège » au locataire qui ne pourra alors rien revendiquer, même s'il use de cet accès depuis des années.

La meilleure façon de se protéger contre un tel événement est de demander au propriétaire un écrit confirmant son accord de l'utilisation par le locataire d'un certain espace sur une période de temps déterminée. Si cet accès n'est pas inscrit dans le bail de logement, un simple écrit à cet effet peut suffire. Prenez donc vos précautions et communiquez dès aujourd'hui avec vos propriétaires à cet effet !

L'abandon du logement, une option à considérer avec prudence !

Par Laurence Corbeil-Bousquet, stagiaire en droit

Pour qu'un locataire puisse se prévaloir du droit à l'abandon de son logement en cours de bail en toute légitimité, certains critères énoncés dans la loi doivent impérativement être rencontrés. Le plus important est que le logement soit impropre à l'habitation. Ceci signifie que le logement doit être dans un état constituant une menace sérieuse pour la santé ou la sécurité des occupants ou du public, ou encore que le logement ait été déclaré tel par le tribunal ou l'autorité compétente.

En d'autres termes, les occupants doivent être face à une menace immédiate et objective. Aussi, elle doit impérativement être liée à l'état physique du logement. C'est pourquoi un locataire ne peut abandonner son logement à cause de mauvaises relations avec son propriétaire, menaces faites par des tiers ou comportement fautif d'un autre locataire.

De plus, le locataire pourra être dispensé de payer le loyer pour la période pendant laquelle le logement est impropre à l'habitation mais il doit aviser le locateur de l'état du logement, avant l'abandon ou dans les 10 jours qui suivent à moins que l'état du logement ne résulte de sa faute.

Le mauvais état d'habitabilité d'un logement n'implique pas nécessairement un danger pour la santé et la sécurité de ceux qui l'occupent. C'est d'ailleurs pourquoi il est essentiel d'obtenir une expertise d'un inspecteur en bâtiment de la ville ou d'un autre expert afin d'attester que le logement est effectivement impropre à l'habitation.

D'ailleurs, a été considéré comme impropre à l'habitation un logement dans lequel il y avait absence totale de chauffage, une présence de moisissure importante, une absence d'alimentation en eau ou encore dans lequel il y a de fortes odeurs persistantes et la présence de suie. Toutefois, chaque cas est un cas d'espèce et de simples traces de moisissures, par exemple, ne constituent pas nécessairement un danger pour la santé ou la sécurité du public. C'est pourquoi il est si important de faire appel à un expert au préalable.

Terminons par rappeler que l'envoi d'un avis d'abandon du logement ne fait que suspendre le bail jusqu'à ce que le logement redevienne propre à l'habitation. Cependant, si le locataire désire obtenir la résiliation immédiate du bail, il peut s'adresser à la Régie et en faire la demande.